

## 1. S'entendre sur les objectifs des programmes de désignation de zones sauvages

Si les programmes de désignation de zones sauvages de tous les gouvernements supérieurs au Canada doivent être intégrés, il faut s'entendre sur des objectifs communs pour les zones protégées. Dans la mesure où 11 de ces 13 gouvernements ont déjà appuyé le programme des espaces en danger en convenant de préserver des échantillons représentatifs des régions biogéographiques d'ici l'an 2000, on est peut-être déjà parvenu à une telle normalisation. Il n'y a que deux gouvernements, ceux du Québec et de l'Alberta, qui doivent encore appuyer de façon officielle cette approche même si le Québec semble appliquer des normes comparables dans la planification de ses zones protégées.

## 2. Normaliser les critères de représentation paysagère

La planification des zones protégées étant organisée à partir du concept des régions naturelles, pratiquement toutes les compétences ont reconnu que la représentation est un principe sous-jacent pour l'achèvement des réseaux. Si par contre les critères pour parvenir à cette représentation ont été élaborés par 10 compétences différentes (toutes celles concernées moins le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve), ces critères ne sont habituellement pas normalisés sur le plan scientifique. C'est ainsi qu'un certain nombre de compétences se sont contentées de fixer comme objectif de désigner un parc dans chacune des régions naturelles. Malheureusement, sans une méthodologie de sélection utilisant l'inventaire écologique pour présider au choix de l'emplacement, de la taille ou de la configuration de chacune des zones candidates, il n'y a pas de façon de s'assurer que les zones sauvages engloberont la gamme complète des attributs biophysiques des régions naturelles qu'elles sont censées représenter.

Il est évident que la normalisation des critères constitue un élément fondamental. Deux rapports récents du Conseil canadien des aires écologiques indiquent comment on pourrait y parvenir : *Framework For Developing a Nation-wide System of Ecological Areas : Part 1 - A Strategy* et *A First Approximation of Principles and Criteria to Make Canada's Protected Area Systems Representative of the Nation's Ecological Diversity*. Ceux-ci recommandent que la représentation repose sur des «caractéristiques durables de l'environnement...», sur des formes de relief terrestre et marin relativement stables et sur leurs communautés floristiques et fauniques», et qu'on procède à une forme quelconque «d'analyse des écarts» (détermination de l'insuffisance de la représentation ou «des écarts» dans celle-ci) au moment de la planification de l'expansion du réseau.

(L'analyse des écarts suppose habituellement deux niveaux d'évaluation : «l'analyse sommaire» qui s'intéresse aux besoins de protection pour obtenir une représentation des zones, sous-zones et paysages écologiques alors que «l'analyse poussée» s'intéresse aux caractéristiques biologiques particulières comme les associations de zones forestières et les catégories d'âge ou les populations fauniques importantes.)